

Foire aux questions

à destination des structures culturelles et artistiques

comment contribuer à la billetterie solidaire portée par Culture pour tous quand on est un acteur culturel ?

Vous êtes une structure culturelle ou artistique et vous souhaitez confier à Culture pour tous des invitations gratuites pour permettre à des personnes en difficulté de découvrir votre programmation ou de continuer à la fréquenter, n'hésitez-pas à contacter l'association.

Après des formalités simples, vous pourrez enregistrer vos propositions sur le site internet, suivre facilement les réservations (alertes email), mettre à jour votre tableau de bord, contacter les structures sociales partenaires pour envisager des projets, etc. Vous deviendrez alors Coopérateur de Culture pour tous !

quand peut-on démarrer un partenariat ?

Culture pour tous accueille de nouveaux partenaires tout au long de l'année. Un bilan est fait avec le plus grand nombre possible des partenaires culturels en fin de saison.

quel type de propositions faire ?

Culture pour tous invite les structures culturelles à proposer des invitations sur le plus grand nombre possible de leurs événements. L'association préfère ainsi collecter un petit nombre d'invitations pour chaque événement d'une programmation plutôt qu'un grand nombre d'invitations sur seulement quelques-uns des événements. L'objectif est de proposer une offre représentative de celle proposée au grand public.

Il est demandé de proposer au minimum deux invitations par événement, pour permettre à une personne bénéficiaire de sortir accompagnée si elle le souhaite ou si sa situation le nécessite.

est-il possible de faire des offres à la dernière minute ?

Culture pour tous invite ses partenaires culturels à enregistrer leurs propositions sur le site internet au minimum un mois avant chaque événement. C'est souvent le temps nécessaire pour que les structures et les personnes puissent consulter l'offre et s'organiser.

En règle générale, Culture pour tous n'accepte donc pas de propositions de dernière minute, sauf si le partenariat avec la structure culturelle vient de débuter ou si la nature même de l'activité de la structure ne permet pas de faire autrement (cinémas par exemple).

Un système de liste d'attente permet également d'ajuster un peu l'offre en fonction de la demande.

puis-je supprimer les places "Culture pour tous" ?

Les invitations mises en ligne sur le site internet ne peuvent être annulées, sauf cas de force majeure (annulation ou report de l'événement par exemple). La structure culturelle s'engage à accueillir toutes les personnes qui auront réservé une invitation sur le site de Culture pour tous.

que se passe-t-il si je n'arrive pas à faire tout ce qu'il faut (suivi sur le site internet, etc.) ?

Lorsqu'une structure partenaire rencontre des difficultés dans l'utilisation du dispositif, Culture pour tous s'organise pour pouvoir prendre le relais le temps nécessaire (notamment pour la saisie de l'offre, la saisie des informations concernant les confirmations et les venues des personnes). Il faut

pour cela prévenir Culture pour tous, lui confier toutes les informations nécessaires. Les bilans réalisés avec les structures culturelles partenaires en fin de saison permettent d'évoquer les difficultés rencontrées et d'ajuster l'organisation du partenariat.

l'adhésion à Culture pour tous est-elle obligatoire ?

Culture pour tous invite tous les ans l'ensemble de ses partenaires à adhérer mais n'en fait pas une condition du partenariat. Ce dernier est simplement conditionné par la signature de la convention. Adhérer à Culture pour tous, c'est une manière de soutenir l'association (les cotisations représentent 10 % de son budget) et cela permet de prendre part aux décisions et à la vie de ses instances.

d'autres questions ?

Pour les poser, nous écrire à equipe@culture-pour-tous.fr